

**COMMUNE DE SEPEAUX-SAINT ROMAIN**

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier MIGNON, Maire.

**Etaient présents** : BAILLIET Denis, BAILLIET Hervé, CARNEIRO Thierry, DESGRANGES François, FRANCHIS Régis, MARQUES Alexandra, MORISOT Frédéric, MUTTI Dominique, PAIS Albert, PASDELOUP Rodolphe, PONCHON Régine, PUARD Marie-Claire, RIBES Yves, ROBICHON Marylise, VAN-HOORNE Laetitia et ZAKRZYNSKA Christophe.

**Absents** : ANDRIEUX Alain et TOURAIS Sylvain.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-14, L2121-17 et L2121-20 du CGCT.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, pour la présente session le Conseil choisit, pour secrétaire PONCHON Régine.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MIGNON. Monsieur MIGNON demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Taxes locales 2025. Les membres du Conseil acceptent.

**Compte de Gestion 2024**

Monsieur PASDELOUP Rodolphe, membre de la commission communale des finances, présente le Compte de Gestion 2024, établi par Monsieur le percepteur de JOIGNY.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses : 479 713.28€	Dépenses : 75 827.97€
Recettes : 1 117 444.35€	Recettes : 226 367.85€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **ADOpte Le Compte de Gestion 2024.**

**Compte Administratif 2024**

Monsieur PASDELOUP Rodolphe, membre de la commission communale des finances, présente le Compte administratif 2024 établi par Monsieur le Maire.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses : 479 713.28€	Dépenses : 75 827.97€
Recettes : 1 117 444.35€	Recettes : 226 367.85€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, **ADOpte Le Compte Administratif 2024.**

**Affectation du résultat 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 637 731.07€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** d'affecter la somme de 231 298.56€ en section d'investissement à l'article 1068. Le solde, soit 406 432.51€, sera repris en section d'exploitation.

### Subventions 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,  
**ACCORDE** une subvention :

- Association des Trois Tableaux : 450€
- Amicale du Groupement Jovinien BAYARD : 200€
- France Alzheimer : 250€
- Les restaurants du Cœur : 200€
- MFR Centre Yonne : 300€
- UNA de Villeneuve sur Yonne : 200€

### Taxes directes locales 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
**DECIDE de pas augmenter les taux.**

**FIXE** les taux suivants :

Taxe foncière bâtie :	36.94%	193 418.00€
Taxe foncière non bâties :	45.99%	40 609.00€
Taxe d'habitation :	12.51%	18 352.00€
<b>Soit un produit fiscal</b>		<b>252 379.00€</b>

### Budget Primitif 2025

Monsieur PASDELOUP Rodolphe, membre de la commission communale des finances, présente le budget élaboré par la commission.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 645 261.56€	Dépenses : 461 500.00€
Recettes : 880 373.51€	Recettes : 461 500.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,  
**ADOpte** le budget 2025.

### Devenir du bâtiment communal située 23-25 Grande Rue

Comme Monsieur le Maire l'avait évoqué lors du dernier Conseil, un des logements communaux, situé 25 Grande Rue, va être libéré début du mois prochain.

Il avait demandé au Conseil de réfléchir au devenir de l'ensemble du bâtiment : vente ou continuer la location et réhabiliter le logement 23, Grande Rue ?

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à une grande majorité des membres présents,  
**DECIDE** de conserver le bâtiment

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire établir trois devis pour faire réaliser le DPE des deux logements locatifs

**ENVISAGE** de réhabiliter le troisième logement dans quelque temps.

### Questions diverses :

Monsieur le Maire réfléchi à un lieu où installer une plateforme à déchets verts.

Madame MUTTI rappelle que la voûte de l'église de SÉPEAUX se dégrade de plus en plus et demande où en est le dossier. Monsieur le Maire doit reprendre le dossier et recontacter des entreprises.

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance à 20h00.

Lors de cette séance sept délibérations ont été prises (2025/11, 2025/12, 2025/13, 2025/14, 2025/15, 2025/16 et 2025/17).